

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73013

Objet

ECLAIRAGE PUBLIC

Entretien, modifications
et petits équipements
améliorations et extension
tranche de fournitures
1973.

MARCE VILLER/ Cie DES
LAK B MAEDA (Fonction.)

DATE DE CONVOCATION

4 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

4 janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 21
Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix janvier à 19 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M onsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, ~~STIPAL, BUCHET~~
STIPAL, BUCHET, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIERE, BOUCHET,
PAPEAU, BOUTET, TAP, FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN- RIVIERE - Mme BIDEAU

M MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'exécution des travaux d'entretien, modifications et petits
équipements d'une part, d'amélioration et extension du réseau
d'éclairage public, d'autre part, nécessite l'intervention
d'entreprises spécialisées et la mise à leur disposition de
matériels (équipements et accessoires d'alimentation).

La nature et l'importance de telles fournitures exigent
la passation de marchés.

Une consultation a été lancée auprès de neuf (9) fournis-
seurs spécialisés, sur la base d'un cahier des prescriptions
spéciales et d'un état récapitulatif des besoins.

La Société G.P.E. SYLVANIA n'a pas répondu

TROIS (3) fournisseurs (Sté CLAUDE, Sté ORRAM et la GENERAL
ELECTRIC) n'ont répondu que partiellement.

CINQ (5) fournisseurs ont présenté des offres de prix soit :

- la Sté OTEC, 88 Avenue de Paris à PERIGUEUX
- le COMPTOIR du SUD-OUEST, 52 Bd du Président Wilson à BORDEAUX.

- la S.A. PHILIPS INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE 16 Cours du Général de Gaulle à GRADIGNAN.
- la COMPAGNIE DES LAMPES MAZDA, 24 et 26 Chemin Roustaing à TALENCE
- la Sté C.G.N. ALSTHOM, 220 Cours de la Marne à BORDEAUX.

Après examen des propositions, il s'avère que la COMPAGNIE DES LAMPES MAZDA présente l'offre la plus avantageuse.

Il importe en conséquence de traiter de gré à gré avec cette Société conformément aux dispositions des articles 308 et 310 du code des marchés publics.

M. le Rapporteur propose à l'assemblée municipale de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution des fournitures à la COMPAGNIE DES LAMPES MAZDA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le code des marchés publics

Vu le projet de marché de gré à gré

Considérant la nécessité et l'urgence de disposer du matériel indispensable à l'entretien, d'une part, à l'amélioration et à l'extension du réseau d'éclairage public, d'autre part,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer deux marchés de gré à gré avec la COMPAGNIE DES LAMPES MAZDA, dont le siège social est sis 29 rue de Lisbonne à PARIS 8ème, et l'Agence Régionale du Sud-Ouest 24 et 26 Chemin Roustaing à TALENCE.

1°/ Pour la fourniture d'équipements et accessoires d'alimentation au titre de l'entretien, des modifications et petits équipements de réseau d'éclairage public, le montant du marché à intervenir étant estimé à la somme de VINGT CINQ MILLE TROIS CENT CINQ FRANCS SIX CENTIMES (25.305,10 Fm) hors taxes, soit VINGT HUIT MILLE TROIS CENT QUARANTE ET UN FRANCS NOIXANTE ET CINZE CENTIMES (28.341,71 Fm) T.P.C. et la dépense imputée sur les crédits ouverts au chapitre 936-5 Article 609 du Budget de l'exercice 1973.

2°/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le 30 JAN. 1973
Le Sous-Préfet,



[Signature]